

tenue sous la présidence de Monsieur VAN HULLEBUS, assisté(e)  
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères  
En présence de Madame PILIDJIAN, Rapporteuse publique  
Madame MARQUET, Greffière

**11 heures 00**

01)	<b>DOSSIER N° 2301763</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la décision du 12 janvier 2023 par laquelle le directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration a mis à la charge de la société requérante les sommes de 19 300 euros au titre de la contribution spéciale prévue à l'article L. 8253-1 du code du travail et de 2 124 euros au titre de la contribution forfaitaire représentative des frais de réacheminement d'un étranger prévue à l'article L. 626-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SNC TABAC DE FRANCE	Maître OLLIER Jean-Michel
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	
02)	<b>DOSSIER N° 2303270</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler l'amende administrative d'un montant de 3 120 euros décidée par les services de la DREETS PACA le 31 janvier 2023, notifiée à la requérante le 6 février 2023.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	R ELECTRICITE GENERALE	SELARL BGLM GAP
<b>Défendeur</b>	DREETS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	

**11 heures 00**

03)	<b>DOSSIER N° 2303031</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler le titre de perception émis le 06 février 2023 par direction départementale des Finances publiques de l'Essone, en vue du paiement de la somme de 19 300 euros correspondant à la contribution spéciale prévue à l'article L. 8253-1 du code du travail et la contribution forfaitaire mentionnée aux articles L. 822-2 à L. 822-6 du CESEDA.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SNC TABAC DE FRANCE	Maître OLLIER Jean-Michel
<b>Défendeur</b>	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	
<b>Observateur</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE	
04)	<b>DOSSIER N° 2208276</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Elisa FABRE</b>
<b>Titre de l'affaire</b>	Annuler la liste d'aptitude du 31 mars 2022 de la commune de Miramas pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de l'année 2022.	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur B	Monsieur B
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE MIRAMAS	Maître TEISSIER Frédéric (Cour)
		<b>Arrêté le 14/03/2025</b> <b>Le président du tribunal</b>